



Le Gouvernement bruxellois attribue le marché public Irisnet 2 à Mobistar

Sur proposition de Brigitte Grouwels (CD&V), la ministre bruxelloise de l'Informatique, le Gouvernement bruxellois a décidé d'attribuer le marché public du réseau de télécommunication à large bande Irisnet 2 à Mobistar après un appel d'offres européen. Cette entreprise de télécom créera une SCRL avec la Région de Bruxelles-Capitale et le Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise (CIRB). Cette société, la SCRL Irisnet, se chargera de l'exploitation du réseau de fibres optiques Irisnet 2, et de la fourniture de téléphonie fixe, des services de transmission de données (internet, e-mail) et de d'autres services liés au réseau (vidéo-conférence, surveillance caméra, etc.). Pas moins de 122 organismes publics bruxellois utiliseront les services de cette SCRL Irisnet, ce qui est bien plus que les 77 clients actuels d'Irisnet 1. La SCRL Irisnet sera opérationnelle à partir du 1^{er} novembre 2012. La ministre Brigitte Grouwels : *« Avec Irisnet 2, nous disposons d'un levier afin de continuer à moderniser le fonctionnement des divers organismes publics bruxellois et d'économiser annuellement au moins 2 millions d'euros. En collaborant avec différents organismes publics, l'ensemble des institutions publiques bénéficieront de tarifs très avantageux en termes de données et de téléphonie. Il s'agit donc d'une situation 'gagnant-gagnant' pour les autorités. »*

Irisnet est le nom du réseau de télécommunication à large bande de la Région de Bruxelles-Capitale, qui a été développé afin de simplifier la télécommunication entre les différentes administrations de la Région.

Le marché public Irisnet 2 est attribué par la Région de Bruxelles-Capitale à Mobistar au nom et pour compte de pas moins de 122 institutions publiques qui se trouvent toutes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Concrètement, il s'agit de toutes les institutions régionales (CIRB, STIB, Bruxelles Propreté, Actiris, Bruxelles Environnement, etc.), d'un grand nombre de villes et de communes bruxelloises, de zones de police, de CPAS, d'hôpitaux publics, de Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) et des institutions communautaires bruxelloises.

Deux parcelles

Le marché public Irisnet 2 porte sur deux parcelles, qui ont tous les deux été attribuées à Mobistar :

-La première parcelle concerne les données, la téléphonie fixe et les services télécoms liés au futur réseau constitué de 13 boucles comportant 72 fibres optiques, sur une longueur de plus de 200 km. Le contrat pour cette parcelle a une durée de 10 ans. Une société coopérative public-privé à responsabilité limitée (SCRL) sera créée à cet effet. La Région en sera l'actionnaire majoritaire, outre Mobistar et les 122 organismes publics bruxellois utilisant Irisnet 2. Mobistar assurera également la gestion opérationnelle de cette SCRL.

-La seconde parcelle porte sur la téléphonie mobile pour un portefeuille d'au moins 9.000 cartes SIM. Le contrat pour cette parcelle a une durée de 3 ans, avec la possibilité d'un renouvellement de 2 ans.

La ministre Brigitte Grouwels : *«Grâce à Irisnet 2, nous disposerons d'un formidable levier afin de poursuivre la modernisation du fonctionnement des différentes autorités bruxelloises. Mais nous réaliserons également une bonne affaire sur le plan financier grâce à cette collaboration public-privé, car, au total, l'ensemble des autorités économisera au moins 2 millions d'euros par an. En collaborant avec plusieurs organismes publics, toutes les institutions publiques bénéficieront de tarifs bien plus avantageux en termes de données et de téléphonie que si chacune d'entre elles lançait un appel de marché distinct. »*

Cabinet Ministre Brigitte Grouwels

Philippe Vanstapel, responsable presse

pvanstapel@grouwels.irisnet.be - 0499/58.89.22

www.brigittegrouwels.com